

# Lettre d'informations municipales



Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h,  
le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.  
Téléphone : 01.34.66.62.33  
Email : [mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr](mailto:mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr)  
site internet : [www.epiais-rhus.fr](http://www.epiais-rhus.fr)

Avril 2019, numéro 162

## Agenda du village

**8 mai** - Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 au monument aux Morts

**14 mai** - Binette party

**26 mai** - Elections européennes

**8, 9, 10 juin** - Fête communale : exposition de peinture, feu d'artifice, brocante et animations...



### Commémoration 8 mai 1945

Vous êtes invités à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le **mercredi 8 mai à 11h devant le monument aux Morts**.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié dans la salle du conseil de la mairie.



### Binette party

Les beaux jours sont enfin là ! Il est temps de faire un brin de nettoyage des plates bandes et espaces verts du village.

Pour ceux qui sont prêts à chausser leurs bottes et à utiliser leur binette, rendez-vous est pris le **mardi 14 mai prochain à 9h00 devant la mare des Chantereines**.

Munissez-vous de vos outils de jardinage.



### Changement de fréquence de la TNT

Le 14 mai la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 14/05.

Site internet : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

tél. : 0970 818 818



### Inscriptions scolaires 2019/2020

Votre enfant est né en 2016 et doit faire sa première rentrée en septembre 2019, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école. Pour ce faire, nous vous invitons à venir retirer en mairie un certificat d'inscription scolaire, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Ensuite, il vous faudra prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école des Bosquets au 01 34 66 44 47 et lui remettre le certificat.



### Syndicat Intercommunal de la Source de Berval

Nouveau contrat de délégation de service public d'alimentation eau potable

Le contrat de délégation de service public d'alimentation eau potable arrivait à échéance au 31 mars 2019, le SIAEP de la Source de Berval a donc lancé en fin d'année un appel d'offres afin de choisir un nouveau délégataire pour la gestion et la distribution en eau potable.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres paru dans les journaux officiels (BOAMP et Moniteur) :

- ◆ VEOLIA
- ◆ SEFO

Après des négociations serrées il a été décidé de renouveler le contrat de la SEFO qui a été la mieux disante.

La grande majorité des abonnés ont un compteur type DN15 pour lequel l'abonnement sera de 36,00HT. Pour les abonnés ayant un compteur de plus gros diamètre le prix de l'abonnement sera plus élevé en fonction du diamètre. Pour ce qui est du prix de l'eau au m3 les négociations ont fixé un prix de 1,193€/m3 HT quel que soit le type d'abonnement pour la part délégataire, la part syndicale (qui permet les investissements) restant inchangée. C'est indéniablement une augmentation par rapport au prix figurant sur les dernières factures qui s'explique par le coût d'exploitation de la station de déferrisation indispensable pour assurer la parfaite qualité de notre eau. En fait le prix aurait déjà dû être relevé dans le contrat précédent pour faire face au coût d'exploitation réel lors de la mise en place de l'installation. Malgré tout l'impact sur la facture globale qui reprend le coût de l'eau potable, les coûts de l'assainissement et les différentes taxes reste très limité.

**Extrait du Compte-rendu du Conseil municipal  
du 28 mars 2019**

**1°) Compte de gestion 2018**

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2018, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses 440 760.57 €  
Recettes 472 268.27 €

Investissement

Dépenses 170 186.57 €  
Recettes 269 628.57 €

Considérant les résultats antérieurs reportés,

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de **+ 130 445.02 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.

APPROUVE le Compte de Gestion 2018,

**2°) Compte administratif 2018**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018, quitte la salle,

Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

· **Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	472 268.27 €	440 760.57 €
Résultat de l'exercice	+ 31 507.70 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	+ 66 426.16 €	
Résultat clôture 2018	+ 97 933.86 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis dont 1068	269 628.57 €	170 186.57 €
Résultat de l'exercice	+ 99 442.00 €	
<i>déficit antérieur 2017</i>		-66 930.84 €
Résultat clôture 2018	+ 32 511.16 €	

Soit un résultat global de **+ 130 445.02 €**

Restes à réaliser : Dépenses Invest : **48 922.49 €**

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête les résultats** définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3°) Budget annexe COLOMBIER : Compte de gestion 2018**

Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2018, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2018, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement  
Dépenses 5 680.29 €

Recettes 26 559.85 €  
Investissement  
Dépenses 11 162.09 €  
Recettes 0.00 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de **+ 168 562.47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.

APPROUVE le Compte de Gestion 2018,

**4°) Budget annexe COLOMBIER : Compte administratif 2018**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018, quitte la salle,

Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	26 559.85 €	5 680.29 €
Résultat de l'exercice	+ 20 879.56 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	+ 54 428.75 €	
Résultat clôture 2018	+ 75 308.31 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	0.00 €	11 162.09 €
Résultat exercice		-11 162.09 €
Excédent antérieur reporté	+ 104 416.25 €	
Résultat de clôture 2018	+ 93 254.16 €	

- **Soit un résultat global de + 168 562.47 €**

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**5°) Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**► Résultats exercice 2018 Commune (Budget principal)**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 + 97 933.86 €

Section d'investissement

Résultat clôture 2018 + 32 511.16 €

*Solde des restes à réaliser DI* 48 922.49 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du Colombier dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**► Résultats exercice 2018 (Budget Annexe Colombier)**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 + 75 308.31 €

## Section d'investissement

Résultat clôture 2018 + 93 254.16 €

Vu la délibération n°30/2018 en date du 16 juillet 2018 relative à la clôture/suppression du budget annexe du Colombier au 31/12/2018,

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au BP 2019 la somme de :

- 173 242.17 € au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté
- 125 765.32 € au compte R001 solde d'exécution d'investissement reporté.

### 6°) Vote du taux des taxes

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2019, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de **305 255.00 €** correspondant au produit fiscal à taux constant,

Monsieur le Maire propose de voter le taux des taxes Identiques aux taux votés en 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation .....	9.44 %
Taxe foncier bâti .....	18.33 %
Taxe foncier non bâti .....	63.47 %

### 7°) Subvention communale aux Associations

Vu les dossiers de demande de subvention communale, transmis par les associations,

Considérant l'effort à entreprendre en matière de dépenses de fonctionnement.

Monsieur STALMACH souhaite ne pas prendre part au vote, étant président de l'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé. Monsieur BATHELIER souhaite ne pas prendre part au vote étant président de l'association Epiais de Vigne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Bonheur de lire à Epiais-Rhus	300,00 €
DDEN	40,00 €
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la recherche de son passé	100,00 €
DIRAP	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Codérando 95	200,00 €
L'Epiais de Vigne	<u>200,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 340,00 €</b>

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

Considérant l'omission de versement de la subvention au CCAS pour l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale :

Régularisation 2018	5 000,00 €
Exercice 2019	<u>5 000,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 657362 du BP 2019  
8°) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes pour l'année 2019 :

SIERC	150,00 €
PNR	2608,00 €
SI des Collèges	5398,03 €
SMGFAVO	206,00 €
<b>S/TOTAL 1</b>	<b>8 265,99 €</b>

SIARP Participa° bassin Hermitage	442,00 €
SIARP Entretien ouvrages EP	2 554,97 €
SIERC Programme 2017 (Chantereines)	<u>10 255,97 €</u>

**S/TOTAL 2 13 252,94 €**

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65541 du Budget Primitif 2019.

### 9°) Vote du budget primitif 2019 : budget communal

Vu l'affectation des résultats 2018 du budget communal et du budget annexe du Colombier, réintégré dans le budget principal,

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 14 mars 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2019 et ses annexes, définis comme suit :

Fonctionnement 656 340.17 €

Investissement 233 522.97 €

### 10°) SIARP : Convention de reversement de tout ou partie de la part communale de Taxe d'aménagement

Vu le projet de viabilisation des terrains de la Tuilerie (parcelle ZI 25)

Considérant le besoin d'extension de réseau en matière d'assainissement (SIARP), d'adduction d'eau potable (SEFO), d'électricité et de télécommunication (SICAE).

Considérant que le SIARP prenait autrefois la totalité des travaux d'extension mais ne profitait pas de la taxe d'aménagement perçue uniquement par les communes. En conséquence le Comité syndical du SIARP a décidé de ne prendre qu'à 50% le montant de ce type de travaux, le reste étant à la charge de la commune concernée.

Vu le devis établi par le SIARP pour un montant de 27 774,80€.

Vu le projet de convention de « reversement de tout ou partie de la part communale de taxe d'aménagement » établi par le SIARP

Considérant que dans le cas de la signature de la convention avec le SIARP, la part communale serait de 50% soit 13 887,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le maire à signer la convention de reversement d'une part de la taxe communale d'aménagement avec le SIARP.

### 11°) Demande de subvention au Conseil départemental au titre de l'ARCC pour travaux de voirie

Vu l'état de dégradation des routes communales,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de reprise des routes communales dans les rues Saint Didier, Saint Jean, des Chantereines...

Considérant que le Conseil départemental du Val d'Oise subventionne les travaux routiers communaux avec le dispositif ARCC-Voirie.

Vu l'estimation du montant de ces travaux de voirie de 91 666,66 € HT soit 110 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	91 666,66 €
ARCC de base (25%)	22 916,67 €
Majoration subvention 10%	9 166,66 €
Part communale	59 583,33 €
TVA	18 333,33 €
Reste à financer pour la commune	77 916,66 €

La TVA est récupérable au titre du FCTVA pour 18 044,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le programme de travaux de voirie

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental du Val d'Oise au titre de l'ARCC voirie

DIT que le montant des travaux est inscrit au BP 2019

S'ENGAGE à régler la part communale (avec la TVA)

**12°) RIFSEEP : modification de la périodicité de versement de la part variable CIA**

Vu la délibération du Conseil municipal n°31/2018 en date du 8/10/2018 et plus particulièrement son article 5,

Considérant que l'article 5 « modalités de versement » ne mentionne pas la possibilité d'un versement mensuel pour la part variable (CIA) pour les agents de catégorie B.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de modifier l'article 5 de la délibération n°31/2018 en ajoutant la possibilité de versement mensuel pour la part variable (CIA) à effet au 1/01/2019 pour les agents de catégorie B.

DIT que les autres articles restent inchangés.

**13°) Service de garderie périscolaire : ajout d'une tranche horaire**

Considérant que certains enfants bénéficient de séances de soutien scolaire (APC) avec les enseignants de 16h15 à 17h15.

Considérant que le temps ainsi passé est compté sur le temps scolaire.

Pour les enfants qui restent à la garderie du soir, ce temps scolaire doit être décompté du temps périscolaire et donc pour être cohérents, il est nécessaire de créer une nouvelle tranche

Monsieur le Maire propose la tranche horaire suivante :

- de 17h15 à 18h30 au tarif de 3€ pour les enfants bénéficiant du soutien scolaire (APC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle tranche horaire de 17h15 à 18h30 au tarif de 3,00 € / jour pour les enfants bénéficiant de l'APC

DIT que les autres tranches horaires de garderie sont maintenues.

**14°) Demande d'adhésion de la commune de Neuilly en Vexin au SIARP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Neuilly-en-Vexin au SIARP à compter du 1er avril 2019

**15°) Adhésion de la commune d'Etampes au CIG**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, APPROUVE la demande d'affiliation de la commune d'Etampes au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).

## L'AEB peint ses œufs !

Cette année l'AEB a organisé un atelier de peinture sur coquille d'œufs ! Après avoir soigneusement vidé les œufs, nous avons récupéré les coquilles pour que les enfants puissent laisser aller leur imagination ! Une quinzaine de participants ont fait preuve de talent ! Bravo à tous et merci à ceux qui nous ont aidé pour l'organisation !



**Des nouvelles de BLE, Bonheur de Lire à Epiais-Rhus !**

**Horaires d'ouvertures :**

lundis et mercredis de 16h30 à 18h30

jeudis de 17h00 à 19h00 (même horaire que la Mairie)

samedis de 10h00 à 12h00 (même horaire que la Mairie)



## Sortir près de chez vous

**Du 25 avril 2019 au 30 avril 2019**  
**Ateliers au musée archéologique**

Situé à Guiry-en-Vexin, le musée archéologique départemental du Val d'Oise propose des ateliers pour le jeune public dans le cadre de son exposition "Des Mochicas aux Incas : le Pérou archéologique". Renseignements et inscriptions : 01 34 33 86 00 / contact.musees@valdoise.fr  
> Tarif : 1,50 € / enfant.

**28 avril 2019 à Labbeville : Histoires d'eau**

Sortie animée au départ de Labbeville par Michel Saintoul, guide du Vexin français. Sortie proposée dans le cadre de la Balade du dimanche, en partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français.

Horaires : de 9h30 à 12h. Distance : 4 km.

> Tarif : 5.00 € / personne

Inscription obligatoire auprès du guide. **Michel Saintoul** Tél. : 06 84 90 04 97 -Mail : saintoulmichel@gmail.com

